

# DISTRIBUTION DES BACS JAUNES – COMMUNE DE REYRIEUX

De mars à mai, la CCDSV organise la distribution des bacs à couvercle jaune pour la collecte des emballages recyclables (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, cartonnettes) dans les 6 communes pour lesquelles la collecte était organisée en sacs jaunes (Beauregard, Frans, Jassans-Riottier, Massieux, Reyrieux et Trévoux).

Cette distribution s'inscrit dans le programme de prévention des déchets qui vise à réduire de 50 kg/habitant la production de déchets ménagers en 2026. Au total, 20 000 bacs vont être distribués.

## QUAND ? OÙ ?

À Reyrieux, la distribution aura lieu à la mairie  
rue Louis-Antoine Duriat.

**SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 MARS de 9h à 18h**

Elle ne concerne que les habitants en maison individuelle.

Les syndicats, régies ou bailleurs seront contactés directement par la CCDSV pour la dotation des habitats collectifs. La livraison se fera par les animateurs déchets de la Recyclerie.

Les professions libérales et les commerçants sont invités à récupérer leur bac le jour de la distribution aux habitants. En cas d'impossibilité, ils doivent contacter le service déchets de la CCDSV.

## AVEC QUI ?

Elus municipaux, agents de la CCDSV et vacataires seront mobilisés pour prêter main forte au service déchets de la CCDSV afin d'assurer la distribution des bacs jaunes dans de bonnes conditions pour les habitants.

Des animateurs déchets, recrutés par la Recyclerie, seront également présents pour aider à la sensibilisation sur les consignes de tri.

## COMMENT ?

Les habitants devront se munir d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (papier ou sur smartphone).

Des bacs de 120, 240 et 360 litres (en fonction de la taille du foyer) sont fournis. Ils rentrent facilement dans un coffre de voiture (en baissant les sièges arrière pour les petites voitures).

## INDISPONIBLE LES JOURS DE DISTRIBUTION ?

Pour les habitants indisponibles les jours de distribution, le bac pourra être récupéré par un voisin, la famille ou un ami en remplissant au préalable, une **simple attestation sur l'honneur** (à télécharger sur le site [www.ccdsv.fr](http://www.ccdsv.fr)).

La personne qui récupérera le bac pour autrui devra pouvoir justifier son identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour...).

## LE KIT DE COMMUNICATION

Avec le bac, les habitants recevront :

- un **autocollant** collé sur le couvercle indiquant les consignes de tri.
- un **autocollant** collé sur le bac pour indiquer son adresse.
- Un **mode d'emploi bacs jaunes**
- un **stop pub** (Sytraival)



février 2022

## QUELLES CONSIGNES DE TRI ?

Elles évoluent légèrement par rapport à celles en apport volontaire du fait d'une simplification des consignes de tri. Les petits emballages sont maintenant collectés. Les emballages doivent être jetés, vidés de leur contenu, **EN VRAC** dans le bac.

- **EMBALLAGES EN ACIER ET ALUMINIUM :**  
boîtes de conserve, canettes de soda, aérosols  
NOUVEAU : tous les petits emballages en aluminium (capsule bouteille, café, blister médicaments, papier alu...)
- **BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE**  
NOUVEAU : tous les emballages en plastique : pot de yaourt, barquette polystyrène, sacs et films... plastique
- **BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTONNETTE** (pas les cartons bruns) : paquet de céréales, riz...

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Service déchets

[contact@ccdsv.fr](mailto:contact@ccdsv.fr)

04 74 08 97 66 – 04 74 00 19 02

En partenariat avec

**La Recyclerie**

Créons des emplois avec nos vieux objets !

DOMBES  
SAÔNE VALLÉE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES